



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 85051

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Amiable attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des sites de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) d'Antony dans les Hauts-de-Seine. Malgré une forte mobilisation des enseignants, des élèves et des élus visant à lutter contre la fermeture du site historique de la formation des enseignants de Val de Bièvre, le Gouvernement a décidé de regrouper celui-ci dans un autre site, situé rue Léon Jouhaux à Antony, pour la rentrée 2010-2011. Cette décision répond au souhait du conseil général des Hauts-de-Seine de récupérer les locaux de Val de Bièvre, dont il est propriétaire. Ce dernier demeure extrêmement discret sur ses intentions, alors qu'une opération immobilière est évoquée. Le ministère avait assuré à plusieurs reprises que l'ouverture d'un site de formation des maîtres dans le nord du département permettait de rééquilibrer l'offre de formation aux élèves enseignants. Si elle ne conteste pas l'utilité de l'ouverture d'un site à Gennevilliers, elle s'étonne de la volonté de fermer un autre site dans le sud qui va à l'encontre de ces annonces. Les bâtiments du site Léon Jouhaux, contrairement à ceux de Val de Bièvre, sont dans un état de délabrement conséquent, et ne répondraient pas aux normes de sécurité. Ce site est isolé et n'offre pas de structures sportives et de transport nécessaires à l'accueil des étudiants et enseignants. Par ailleurs, les travaux assez lourds de réhabilitation, estimés à 34 millions d'euros, n'ont pas encore commencé alors que son ouverture est prévue dans moins de deux mois. Les interventions actuellement programmées par l'université de Cergy-Pontoise, tutélaire de l'IUFM, relèvent de l'entretien et ressemblent plus à un « cache-misère » qu'à une véritable rénovation. Il semble difficilement envisageable qu'une université prenne en charge un tel investissement sans pénaliser son fonctionnement. Au vu de tous ces éléments, elle l'interpelle sur les conditions de financements des travaux et leur programmation. Elle lui demande également d'apporter des précisions sur l'avenir de la formation des enseignants dans les Hauts-de-Seine.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école, les IUFM sont progressivement intégrés aux universités sous la forme d'écoles internes. Cette intégration implique le transfert à l'université du patrimoine, des personnels et des missions des IUFM. Ainsi, l'ensemble des sites de formation ont été maintenus et sont désormais des sites de formation des universités d'intégration. L'offre ainsi proposée permet de garantir un équilibre sur l'ensemble du territoire national tout en prenant en compte sa diversité. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer à plusieurs reprises, son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité que constituent les IUFM qui ont toute leur place dans la réforme de la formation des enseignants, afin notamment d'assurer la formation professionnelle des étudiants. Dans les quatre départements de l'académie de Versailles, les actuelles implantations de l'IUFM, en lien avec les universités concernées et notamment avec l'université de Cergy-Pontoise dont l'IUFM est désormais une composante, ont vocation à contribuer à cette offre de formation. En ce qui concerne les Hauts-de-Seine, l'IUFM occupe actuellement deux sites dans le sud du département, sur la commune d'Antony, le site d'Antony-Jouhaux, qui appartient à l'État, et le site Val-de-Bièvre, propriété du conseil général. L'opportunité s'est présentée cet automne de rééquilibrer cette offre en commençant à transférer dans

les locaux neufs de Gennevilliers les formations actuellement délivrées sur le site Val-de-Bièvre. La totalité de ce site sera libérée à la rentrée 2010. Cette évolution, qui permet à la fois à l'IUFM de rééquilibrer géographiquement son offre et de bénéficier de locaux neufs, s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif, rappelé ci-dessus, de répartition équilibrée des formations sur l'ensemble du territoire académique. Pour autant, la formation des maîtres continuera bien sûr à être présente dans le sud des Hauts-de-Seine, comme c'est le cas actuellement sur le site d'Antony-Jouhaux. L'implication des cinq universités dans la mise en oeuvre de la réforme de la formation des maîtres permettra également aux personnels de continuer à pratiquer leur activité professionnelle dans un cadre universitaire au plus près de leurs lieux d'exercice actuels. Le site d'Antony-Jouhaux, qui abrite également le lycée professionnel Théodore-Monod, fonctionne depuis plusieurs années et est entretenu par l'université de Cergy-Pontoise. Des travaux de rénovation sont à prévoir dans les années qui viennent. Les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche travaillent à la programmation de ces travaux, dont le coût reste à confirmer, dans le cadre d'une réflexion globale de l'utilisation des sites universitaires du sud du département des Hauts-de-Seine, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Amiable](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85051

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8250

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 243